VIE PLUS INFOS

N° 62 JUIN 2021

PRODUITS

VIE PLUS IMPACT, UN CONTRAT À DÉMARCHE RESPONSABLE

PATRIMOINE

Quel montant peut-on verser sur un contrat d'assurance-vie ?

RÉGLEMENTATION

Règlement Disclosure : que faut-il en retenir ?

VIE PLUS

Partenaire et tellement plus

ENGAGEZ-VOUS DANS LE MONDE DE DEMAIN

VIE PLUS *IMPACT*

UN PRODUIT DE LA GAMME
ÉPARGNE DE VIE PLUS

INNOVANT ET VISIONNAIRE, VIE PLUS IMPACT, POUR DONNER DE L'IMPACT À L'ÉPARGNE.

Vie plus Impact[1] est une solution financière inédite qui permet de mieux répondre aux attentes et aux valeurs des générations présentes et à venir en gestion libre, plus de 300 supports en unités de compte orientés vers l'investissement socialement responsable (ISR) vous seront proposés. La Gamme Impact quant à elle, propose 4 profils qui s'inscrivent dans une démarche à impact positif pour la société sans, pour autant, sacrifier la rentabilité financière.

Une approche résolument responsable et engagée ! La gestion libre comme le mandat d'arbitrage ont recours à des investissements en unités de compte, qui présentent **un risque de perte en capital.** Le mandat d'arbitrage est subordonné à la volonté ou non du souscripteur de déléguer les actes d'arbitrages. Le choix du profil dépend également du profil investisseur du souscripteur.

Pour obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au : **service.commercial@vieplus.fr.**

VIE PLUS

Partenaire et tellement plus

vieplus.fr

[1] Vie plus Impact est un contrat d'assurance sur la vie de type multisupport géré par Suravenir. Vie Plus, filière de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers - Tour Ariane La Défense 9 - 5, place de la Pyramide - 92088 Paris La Défense Cedex. Suravenir - Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09). Suravenir élabore et commercialise des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle. Crédit photo : Erik Brin / Couleurs marines. 06/2021.

ÉDITO

Anne-France Gauthier
Directrice commerciale Vie Plus

Chers partenaires,

2021 ne ressemble pas à 2020. Celle-ci nous apporte beaucoup de nouveautés, de challenges et d'envies. Elle renforce notre volonté, notre capacité, à être ensemble, unis, au service de vos clients dont les attentes ne cessent d'évoluer et de nous demander de nous ré inventer.

Très (trop souvent) nous avons entendu que les contrats d'assurance étaient tous les mêmes, que la sélection d'un assureur se faisait sur autre chose, sur le back-office, sur le lien avec l'inspecteur en région, sur l'offre en général et pourtant : Vie plus met à votre disposition un nouveau contrat, VIE PLUS IMPACT. Ce contrat, résolument différent, s'inscrit dans les normes Disclosure. Il propose également un concept de rémunération nouveau et assumé. Transparence et durabilité sont les maîtres mots qui ont guidé notre réflexion, il offre une sélection de fonds en adéquation avec les valeurs sociétales, climatiques et de préservation de la planète. Complémentaire au contrat Patrimoine Vie Plus, vous pouvez le découvrir en page 7.

2021 sera l'année où nous nous retrouverons, 2021 l'année de nos 35 ans qui seront fêtés ensemble. 2021 Vie Plus en fête, et pour partager avec vous cette année si spéciale : surveillez nos réseaux afin de nous permettre de partager avec vous tous ces moments si précieux.

Nous vous souhaitons à tous, un excellent été 2021, et nous vous retrouvons avec impatience dès la rentrée.

Anne-France Gauthier

AGENDA

TOUS LES MOIS

Avec Radio Patrimoine,
Vie Plus fait son émission « Sens et Conviction », à suivre sur les réseaux.

ÉVÈNEMENT

• Jeudi 1er juillet :
Convention en ligne Vie Plus

SALONS

• Jeudi 2 septembre :
Université d'été de l'Anacofi
Pavillon d'Armenonville
Allée de Longchamp, 75116 Paris.

• Jeudi 30 septembre et vendredi 1er octobre :
Patrimonia - Centre de congrès
50 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon.

Sommaire

ACTUALITÉS

Un premier semestre riche en nouveautés 4
2021 : sous le signe de la confiance 4
Anne-France Gauthier : retour sur 2020 4
Que les festivités commencent ! 5
Sens & Conviction : l'émission qui donne du sens à votre épargne 5

PATRIMOINE

Assurance-vie et versements 6

PRODUITS

VIE PLUS IMPACT, un contrat à démarche responsable 7

RÉGLEMENTATION

Règlement Disclosure, que retenir ? 8

UNITÉS DE COMPTE

DS Investment Solutions 9
Edmond de Rothschild Asset Management 10
JP Morgan Asset Management 11
Le Comptoir Amundi - CPR AM 12
Mandarine Gestion 13
Varenne Capital Partners 14

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital. Elles sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Leurs performances passées, présentées dans ce document, ne préjugent pas de leurs performances futures. Avant de sélectionner un support d'investissement, nous vous recommandons de lire son Document d'informations clés de l'investisseur (DICI), disponible sur le site de la société de gestion considérée. La liste complète des unités de compte référencées dans les contrats conçus par Suravenir est disponible dans les conditions contractuelles.

UN PREMIER SEMESTRE RICHE EN NOUVEAUTÉS

Nous vous l'avions annoncé, la crise sanitaire ne saura freiner notre volonté d'innover pour toujours mieux vous accompagner. Le premier semestre 2021 illustre bien cette volonté. Tout d'abord nous avons lancé SCPI By Vie Plus Financement, puis le printemps est arrivé avec le lancement en mars d'un contrat résolument tourné vers l'avenir, VIE PLUS IMPACT, que vous pouvez découvrir en détail en page 7

2021 : SOUS LE SIGNE DE LA CONFIANCE

Après le palmarès Gestion de Fortune 2021, Vie Plus a de nouveau été récompensée. Nous sommes honorés d'avoir reçu les prix des CGP dans la catégorie « meilleur contrat d'assurance-vie » pour Patrimoine Vie Plus et assurance pour « la meilleure plateforme » aux Pyramides de la Gestion de Patrimoine (Investissement Conseils) ; ainsi que le prix de la rédaction, dans la catégorie « crédit » pour SCPI By Vie Plus Financement. Patrimoine Vie Plus est également doublement récompensé avec le trophée d'or du Revenu, dans la catégorie des Conseillers en Gestion de Patrimoine, et par l'Oscar du « meilleur contrat d'assurance-vie CGP » par Gestion de Fortune.
Nous vous remercions pour ces récompenses ; elles sont autant d'inspirations pour nous challenger et mieux répondre à vos attentes et à celles de vos clients

ANNE-FRANCE GAUTHIER : RETOUR SUR 2020

Anne-France Gauthier était sur le plateau de l'émission Et + encore, pour un retour sur les nouveautés 2020 et l'impact de la crise de la Covid 19 sur l'activité de Vie Plus et de ses CGP. Ce qu'elle retient de cette année particulière, c'est l'agilité dont les CGP ont su faire preuve en répondant présents aux événements digitaux.
Agilité qui a été l'un des marqueurs pour Vie Plus, comme elle le précise dans le Livre Blanc 2021 publié par Apredia : « La crise nous a contraints à sortir de notre zone de confort forçant l'agilité et l'engagement qui sont deux de nos valeurs. Nous avons continué nos Vie Plus Campus avec plus de 600 CGP qui ont pu bénéficier des 15 heures de formations obligatoires via des modules spécifiques et conçus pour former à distance ».
Retrouvez ces deux interviews sur nos réseaux sociaux

VOIR LA VIDÉO

QUE LES FESTIVITÉS COMMENCENT !

2021 était attendue par beaucoup comme un renouveau après les challenges de 2020 mais, pour Vie Plus, son arrivée a surtout été l'écho de nos 35 ans.

Comment résumer 35 ans de Vie Plus ? Nous pourrions mettre en avant des pourcentages de progression, faire des multiplications avec nos encours ou encore lister le nombre d'OPCVM référencés en 1986 par rapport à celui de 2021.
35 ans de Vie Plus, c'est surtout 35 ans de relation avec vous, nos partenaires CGP et une confiance toujours renouvelée. Vous êtes aujourd'hui plus de 2000 à travailler activement avec nous. Pour cela, nous voulons vous dire merci et nous avons hâte de célébrer cet anniversaire avec vous. Nous lancerons les festivités le 1er juillet avec une convention en ligne d'une demi-journée.

ARRIVÉES

Deux nouvelles arrivées dans l'équipe Vie Plus Solutions : **Maylis Dubourg** et **Noémie Cabo**, deux Ingénieurs patrimoniaux et financiers.

La région Auvergne Bourgogne Rhône-Alpes Franche Comté accueille **Audrey Panzeri** comme Responsable régionale.

Cyril Grinblat rejoint Vie Plus en qualité de Responsable animation des offres Vie Plus.

SENS & CONVICTION : L'ÉMISSION QUI DONNE DU SENS À VOTRE ÉPARGNE

En partenariat avec Radio Patrimoine, Vie Plus anime tout au long de l'année l'émission Sens & Conviction. Vous n'avez pas encore eu l'occasion de l'écouter ? Voici un résumé des épisodes précédents pour attiser votre curiosité : nous avons d'abord accueilli Sébastien Simon (skipper du Crédit Mutuel Arkéa) qui nous a conseillés sur les meilleures façons d'avancer en milieu hostile. Puis nous avons entamé une réflexion sur l'épargne responsable qu'Anne-France Gauthier et Dominique Collot sont venues illustrer grâce à VIE PLUS IMPACT, avant de revenir sur l'entrée en vigueur des normes Disclosure puis de vous présenter comment conjuguer investissement immobilier et respect des critères sociétaux et environnementaux. Suivez les réseaux sociaux de Vie Plus pour être averti des dates de diffusion et réécouter les émissions précédentes sur Radio Patrimoine

ASSURANCE-VIE ET VERSEMENTS

Olivier Dajnak
Responsable de l'ingénierie patrimoniale et financière

QUEL MONTANT PEUT-ON VERSER SUR UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE ?

Cette question, qui peut paraître triviale de prime abord, est dans les faits incontournable car elle permet de faire correspondre le versement réalisé par l'assuré, aux exigences de l'article L132-13 du Code des Assurances : « En cas de décès de l'assuré, le capital, issu du dénouement du contrat d'assurance-vie, n'est pas soumis aux règles du rapport ni à la réduction pour atteinte à la réserve, sauf primes manifestement exagérées ».

MAIS QUEL EST CE CAPITAL CONSTITUTIF D'UNE PRIME MANIFESTEMENT EXAGÉRÉE ?

En premier lieu, l'analyse du montant doit toujours être réalisée à la date de son versement et non à celle du dénouement du contrat, comme nous l'indique une jurisprudence constante de la Cour de Cassation[1].

Le pourcentage du patrimoine a quant à lui fluctué depuis les années 90, où les juges du Quai de l'Horloge considéraient qu'un versement supérieur à 30 % de la richesse globale était obligatoirement exagéré[2], pour en arriver en 2019 à une situation[3] dans laquelle l'assuré qui avait versé 100 % de son patrimoine sur son contrat d'assurance-vie ne réalisait pas une opération constitutive d'une prime manifestement exagérée.

En effet, les juges ont modifié les caractéristiques de ces primes, le critère d'utilité du contrat est venu supplanter le rapport montant/fortune globale.

Or, tout professionnel de la gestion de patrimoine connaît les nombreux avantages du contrat d'assurance-vie ; de la gestion expérimentée réalisée par l'assureur, en passant par les possibilités d'apport en garantie ou la disponibilité de l'épargne, le critère d'utilité semblait bien trop large pour limiter le montant des primes.

La doctrine s'est émue de cette dérive, car un assuré pouvait donc investir 100 % de son patrimoine en assurance-vie, désigner bénéficiaire un tiers, sans aucune limite. La réserve héréditaire, consacrée par les rédacteurs du Code Civil, se voyait altérée par les Juges. L'école de Clermont saisit le Garde des Sceaux de cette problématique mais ce dernier, au grand dam du doyen Aulagnier, se contenta de rappeler les critères fixés par la jurisprudence[4].

Dont acte : le contrat d'assurance-vie devenait l'outil parfait pour spolier les héritiers réservataires !

Les magistrats, peut-être conscients d'avoir été par trop libéraux, semblent aujourd'hui amorcer un revirement de jurisprudence.

Dans une affaire du 16 décembre 2020[5], la Cour de Cassation relève que le contrat « ne sous-tendait aucun projet particulier à part celui de favoriser un héritier », les primes versées furent donc qualifiées de manifestement exagérées.

Ainsi, les juges recherchèrent l'objectif du versement, et si ce dernier est contraire à la volonté du législateur, comme le détournement de la réserve héréditaire, ces primes pourront être qualifiées d'exagérées.

Donc pas de réponse définitive à la question du « Combien ? » mais pour certifier une totale sécurité juridique à l'assuré et aux bénéficiaires désignés, le professionnel de la gestion de patrimoine devra encore une fois, analyser la cohérence du versement avec l'objectif poursuivi, rappeler que ce versement répond à une préoccupation économique ou patrimoniale et bien entendu formaliser ce devoir de conseil ■

[1] *Par exemple Cour de Cassation 24 octobre 2013 (n°12-29372)*
[2] *Cour de Cassation 1er juillet 1997 (n°95-15674)*
[3] *Cour de Cassation 6 novembre 2019 (n°18-16153)*
[4] *Réponse Ministérielle Malhuret 18/06/2020*
[5] *Cour de Cassation 16 décembre 2020 (n°19-17517)*

VIE PLUS IMPACT, UN CONTRAT À DÉMARCHE RESPONSABLE

Dans le contexte actuel de baisse des taux de rendement des fonds en euros, l'assurance-vie n'a d'autre choix que de se ré-inventer. Consciente de cet enjeu, Suravenir a conçu en exclusivité pour Vie Plus une solution d'épargne qui, par les thématiques qu'elle traite comme par ses caractéristiques innovantes, nous dévoile les contours de l'épargne de demain. Lancé le 30 mars dernier, le contrat d'assurance-vie VIE PLUS IMPACT vient compléter l'offre qui compose la gamme épargne de Vie Plus. Le point sur une solution d'épargne visionnaire, qui s'inscrit dans une démarche à impact positif sur notre environnement et sur la société.

POUR UNE FINANCE RESPONSABLE

D'après une étude Odoxa-Aviva France[1] datant de septembre 2020, 9 Français sur 10 estiment qu'il est important qu'une entreprise s'engage dans l'économie positive, c'est-à-dire socialement responsable et écologiquement durable. Parmi les notions reliées à l'économie positive, l'Investissement Socialement Responsable (ISR) fait particulièrement parler de lui. Cette démarche vise à donner du sens à son investissement, au travers d'une économie plus responsable appliquant les principes du développement durable. Soucieuse d'agir pour le monde de demain et de s'engager sur les enjeux de l'épargne responsable, Vie Plus lance un contrat qui porte cette thématique au cœur de son ADN. Sur les plus de 340 supports d'investissement proposés dans le contrat VIE PLUS IMPACT, une majorité est labellisée ISR, Greenfin, Finansol ou répond à des critères ESG. Ces fonds s'inscrivent dans une démarche de préservation de l'environnement, du climat, de la biodiversité ou encore du besoin de financement des entreprises françaises. VIE PLUS IMPACT apporte donc une solution concrète aux préoccupations d'un nombre grandissant de clients qui souhaitent donner du sens à leur épargne.

UN CONTRAT SOUPLE, EN TOUTE TRANSPARENCE

L'une des forces de ce contrat réside dans la variété des modes de gestion proposés. Avec VIE PLUS IMPACT, le client a la possibilité de choisir trois modes de gestion en fonction de ses projets et de son profil : la gestion libre, le bi-compartiment et le mandat d'arbitrage. En mandat d'arbitrage, quatre profils sont accessibles : Impact Générations Futures, Impact Objectif Développement Durable, Impact Indiciel Monde et Impact Investisseur Engagé. Ces profils composent la Gamme Impact et intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur stratégie. En phase avec l'entrée en application du nouveau règlement européen pour plus de transparence, VIE PLUS IMPACT vise aussi à fournir aux clients une information aussi claire qu'accessible pour les aider à comprendre le mécanisme des frais de leur contrat. Plus de 130 fonds « clean shares » et plus de 200 Exchange Traded Funds (ETF), non garantis en capital, sont disponibles dans ce contrat et présentent la caractéristique d'avoir des frais de gestion réduits, sans taux de rétrocessions. La grande nouveauté sur ce contrat tient à la modularité des frais de gestion : le CGP a ainsi la possibilité de définir la rémunération qu'il souhaite en fonction de son modèle économique et en adéquation avec l'environnement patrimonial de chacun de ses clients ■

[1] *https://www.cafedelabourse.com/archive/article/isr-quoi*

VOIR LA PLAQUETTE

RÈGLEMENT DISCLOSURE, QUE RETENIR ?

Benoît Lefebvre-Morel,
Juriste Suravenir

Entré en application le 10 mars 2021, le règlement européen dit « Disclosure » (ou règlement SFDR) vient préciser le mode d'emploi en matière de publication d'informations relatives notamment « au risque de durabilité » des produits d'investissement. D'application immédiate, il oblige à informer le client sur la façon dont un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement proposé.

La plupart des acteurs de la place sont concernés : les concepteurs de produits financiers (sociétés de gestion, entreprises d'assurance…) et les distributeurs qui emploient au moins trois personnes (conseillers en investissement financier, intermédiaires d'assurance…). Pour ces derniers, le risque de durabilité est à prendre en considération lors de la présentation d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite.
Cinq aspects essentiels du règlement sont à intégrer pour répondre correctement à cette réglementation :

1 **La transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité.** Le site internet du conseiller financier ou de l'intermédiaire en assurance doit indiquer des informations relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil. Ainsi, le conseiller indiquera comment ces risques sont pris en compte et comment il s'assure de la pertinence et de la cohérence entre le niveau du risque de durabilité des produits proposés et le niveau de leur indicateur de risque et de rendement synthétique (SRRI).

2 **La transparence des incidences négatives en matière de durabilité.** Le site internet du conseiller fera l'objet d'une déclaration de prise en compte ou non des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans leur conseil en investissement.

3 **La transparence des politiques de rémunération concernant l'intégration du risque de durabilité.** Le site internet du conseiller livrera des informations sur la manière dont les politiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité. L'obligation de publication porte uniquement sur les informations relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité.

4 **La transparence de la prise en compte des risques de durabilité.** Le règlement Disclosure introduit une classification des produits financiers en trois catégories :

- Produits investissement durables (article 9)
- Produits faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8)
- Produits ne relevant ni de l'article 8 ni de l'article 9 (article 6)

À partir de ce classement), les informations précontractuelles doivent être enrichies de la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans le conseil et du résultat de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits.

5 **La transparence des communications publicitaires.** Le règlement Disclosure précise que ces communications ne doivent pas contredire les informations publiées en vertu du règlement. Par exemple, il conviendra de veiller à ne pas présenter un produit comme étant un produit dit d'investissement durable au sens du règlement Disclosure alors que le produit se borne à faire la promotion, entre autres caractéristiques, de critères ESG.
L'application du règlement Disclosure ajoute une nouvelle strate en matière d'obligation d'information et de conseil, dans un parcours de connaissance client déjà très dense. Il faut compter à ce titre sur l'enrichissement de la documentation contractuelle des produits. L'actualité mondiale montre que les **investisseurs sont de plus en plus sensibles à une démarche responsable dans le domaine financier** et seront attentifs à retenir des acteurs qui intègrent ces critères dans la conception des produits financiers ■

Brice Gimeno
Président DS Investment Solutions

DS INVESTMENT SOLUTIONS
DAILY OXYGÈNE JUIN 2021

PRODUIT STRUCTURÉ

À Propos

DE DS INVESTMENT SOLUTIONS

Créée en 2007[1], DS Investment Solutions est une société spécialisée dans la recherche et le développement de solutions d'investissements structurés et de fonds adaptés aux problématiques des investisseurs privés et des entreprises. DS Investment Solutions propose depuis 2019 une gamme de produits structurés 100 % ESG (via la stratégie extra-financière du sous-jacent).

Actifs conseillés au 31/12/2020 : 619 millions d'euros.

Fiche d'identité

Émetteur :
Goldman Sachs International

Code ISIN :
FR0014002AG7

Forme juridique :
Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie de 1 % du capital à l'échéance.

Éligibilité :
Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée :
12 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).

Période de commercialisation :
du 15 mars 2021 au 15 juin 2021.

Date de constatation initiale :
15 juin 2021

Remboursement automatique :
possible quotidiennement dès la fin de la 1re année

Date d'échéance :
22 juin 2033

Valorisation :
Quotidienne[2]

Cotation :
Bourse de Luxembourg

Distributeur :
DS Investment Solutions

RECHERCHE DE RENDEMENT ET INTÉGRATION ESG

TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, ALTERNATIF À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE « ACTIONS ».

Daily Oxygène Juin 2021 est un produit développé en exclusivité pour DS Investment Solutions par Goldman Sachs International.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Exposition à l'évolution de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement Index (EUR) TR[3] (indice composé de 30 valeurs de la zone euro ayant connu la plus forte progression de leur notation « ESG » sur un an, parmi les 70 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro).
- Protection du capital à l'échéance jusqu'à une baisse de l'indice de -40 % par rapport à son niveau initial. Risque de perte en capital en cas de baisse plus importante.
- Remboursement automatique anticipé du capital activable quotidiennement à l'issue de l'année 1, avec gain de 0,02575 %[4] par jour calendaire écoulé depuis l'origine (soit 9,40 %[4] par an) en cas de stabilité ou de hausse de l'indice par rapport à son niveau initial.

- **À l'échéance des 12 ans :**

- Un remboursement du capital initial[4], augmenté d'un gain de 9,40 %[4] par an calculé prorata temporis selon le jour de remboursement, en cas de performance de l'indice supérieure ou égale à -20 % par rapport à son niveau initial,
- Un remboursement du capital initial[4], en cas de performance de l'indice inférieure à -20 % mais supérieure ou égale à -40 % par rapport à son niveau initial,
- Un risque de perte en capital partielle égale à la baisse finale de l'indice si celle-ci est supérieure à -40 % par rapport à son niveau initial. La perte en capital est limitée à -99 % du capital.

Pour une parfaite compréhension des avantages et inconvénients du produit, se référer à la brochure ■

Avertissement : *Communication à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. À destination exclusive des professionnels, non destinée à la clientèle. Les informations présentées n'ont qu'une valeur indicative et informative. Elles ne peuvent être considérées comme un conseil en investissement, une proposition d'investissement, une offre ou une sollicitation d'achat, de souscription ou de vente d'un instrument financier. Il est de la responsabilité du professionnel de la gestion de patrimoine de s'assurer que la recommandation effectuée à son client soit en adéquation avec sa situation, ses objectifs, son horizon d'investissement, son profil de risque et sa connaissance et expérience en matière financière. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.*

DS Investment Solutions - SAS au capital social de 350 000 €. 820 648 806 RCS Paris. APE 7022Z. Conseiller en Investissements Financiers ANACOFI-CIF, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS N°16 004 882. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière Police N°ABZX73-001 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23.

[1] *Auparavant Primonial Derivatives (département du groupe Primonial dédié aux produits structurés).*
[2] *Bloomberg, Reuters, SixTelekurs.*
[3] *L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an. Ticker Bloomberg : SPEE2DET Index.*
[4] *Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.*

Jacques-Aurélien Marcireau, Xiadong Bao,
Gérants

EDMOND DE ROTHSCHILD FUND BIG DATA

À Propos

DE EDMOND DE ROTHSCHILD AM

Maison d'investissement de convictions fondée sur l'idée que la richesse doit servir à construire demain, Edmond de Rothschild est spécialisé dans la banque privée et la gestion d'actifs. Au service d'une clientèle internationale de familles, d'entrepreneurs et d'investisseurs institutionnels, le groupe est également présent dans les métiers de corporate finance, de private equity, de l'immobilier et de fund services. Son caractère résolument familial confère à Edmond de Rothschild l'indépendance nécessaire pour proposer des stratégies audacieuses et des investissements de long terme, ancrés dans l'économie réelle. Créé en 1953, le groupe compte aujourd'hui 155 milliards d'euros d'actifs sous gestion, plus de 2 500 collaborateurs et 33 implantations dans le monde.

Fiche d'identité du fonds

Société de gestion :
Edmond de Rothschild AM (France)

Code ISIN :
LU1244893696 (part A-EUR)

Classification AMF : N/A	**Date de création :** 31/08/2015
Montant Actif net : 761 millions d'euros au 30/04/2021	**Durée minimum de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans
Valorisation (périodicité VL) : Quotidienne	**Devise :** Euro

Frais d'entrée*	Frais de gestion*	Frais de rachat*
3 % max.	1,60 % max.	Néant

BÉNÉFICIER DE LA RÉVOLUTION QUE REPRÉSENTE LE BIG DATA

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Edmond de Rothschild Fund Big Data est un fonds thématique qui investit en actions d'entreprises internationales de toutes capitalisations les plus à même, selon Edmond de Rothschild Asset Management (France), de bénéficier de la révolution que représente le Big Data.

LE BIG DATA : UNE NOUVELLE SOURCE DE CRÉATION DE VALEUR

2,5 trillions d'octets de données sont générées quotidiennement à travers le monde et leur croissance est telle que 90 % des données actuelles ont été créées au cours des deux dernières années. Le Big Data couvre 3 dimensions : **Volume :** la croissance des données générées est exponentielle ; **Variété :** les différentes sources d'information (internet, objets connectés, entreprises…) et formats possibles se multiplient ; **Vélocité :** la fréquence à laquelle les données sont générées et partagées progresse. Aujourd'hui, grâce aux évolutions technologiques, il est désormais possible de traiter ces informations afin de mieux les exploiter. Les implications, dans le secteur technologique, mais également dans les secteurs plus traditionnels, sont de plus en plus réelles.

QUELLE EST VOTRE APPROCHE DE GESTION POUR BÉNÉFICIER DE CETTE TENDANCE ?

L'équipe de gestion adopte une vision transversale de la thématique afin de construire un portefeuille reposant sur trois typologies de valeurs :

- **Infrastructures :** entreprises collectant et permettant la mise à disposition des données (capteurs, Datacenter…).
- **Analytics :** entreprises éditrices de logiciels permettant l'analyse de ces données.
- **Data users :** sociétés non technologiques ayant déjà transposé l'utilisation de ces données dans leur activité principale afin d'en tirer un avantage compétitif.

Compte tenu de la forte dynamique de la thématique, nous conservons une approche pragmatique et sélective de ces entreprises à travers l'analyse de leur valorisation.

PERFORMANCES NETTES[1] AU 30/04/2021
LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

	YTD	2020	2019	2018	2017
EdR Fund Big Data	+13,40 %	+11,97 %	+29,64 %	-4,23 %	+10,04 %

Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France).
** Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.*
[1] Performances nettes des frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d'investissement et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

Howard Wang,
Gérant

J.P MORGAN FUNDS GREATER CHINA FUND A (ACC) - USD

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

À Propos

DE J.P. MORGAN ASSET MANAGEMENT

J.P. Morgan est implantée en France depuis 1868. Les équipes sont installées place Vendôme depuis 1916. Avec un encours de 2 300 milliards de dollars au 31/12/2020, plus de 1 000 professionnels de l'investissement et un budget de recherche de plus de 300 millions de dollars, J.P. Morgan Asset Management fait partie des plus grands gestionnaires d'actifs au monde et en Europe, au service de tous les types d'investisseurs. Ainsi, J.P. Morgan AM combine une présence mondiale et une proximité locale (une équipe de 4 collaborateurs dédiée aux conseillers financiers et une gamme de produits adaptés à leurs besoins).

Fiche d'identité du fonds

Société de gestion :
J.P. Morgan Asset Management

Code ISIN :
LU0210526801

Classification AMF : Actions	**Date de création :** 18/05/2001
Montant Actif net : 3,07 milliards de dollars au 30/04/2021	**Durée minimum de placement recommandée :** 5 ans
Valorisation (périodicité VL) : Quotidienne	**Devise :** Dollar

Frais d'entrée*	Frais de gestion*	Frais de rachat*
5 % max.	1,5 %	0,5 %

UN LEADER SUR LE MARCHÉ CHINOIS

L'Asie sera probablement l'enjeu économique et le thème d'investissement le plus important des années 2020. Ce continent concentre 60 % de la population mondiale, sachant que la Chine et l'Inde représentent chacune environ 18 % du total. Parallèlement à l'augmentation des revenus, la classe moyenne asiatique devrait voir sa population croître d'environ 1,2 milliard de personnes d'ici 2030, ce qui stimulera considérablement la consommation. Par conséquent, l'Asie en général, et la Chine en particulier, demeure une opportunité d'investissement qui mérite une plus grande place dans les allocations d'actifs.

Le fonds JPM Greater China Fund cherche à offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans des sociétés de la République Populaire de Chine (RPC), de Hong Kong et de Taïwan (la « Grande Chine ») dans des thèmes de croissance structurels.

Le portefeuille est concentré sur les meilleures idées d'investissement de nos experts de la « Grande Chine ». La philosophie d'investissement est orientée sur la croissance et la qualité des entreprises, facteurs clefs pour générer de la surperformance sur ces marchés. Les équipes d'investissement de cette société de gestion sont composées d'experts implantés localement pour identifier au plus près les meilleures opportunités. Par ailleurs, le fonds dispose d'un historique long et robuste sur le marché chinois, la stratégie ayant été lancée en 2001.

PERFORMANCES NETTES[†] AU 30/04/2021
LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

	YTD	2020	2019	2018	2017
JPMorgan funds - Greater China Fund A (ACC) - USD	+6,08 %	+58,02 %	+42,71 %	-23,84 %	+55,81 %
Indice de réf. : MSCI Golden Dragon Index (Total Return Net)	+6,10 %	+28,17 %	+23,78 %	-14,80 %	+43,79 %

** Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.*
† Performances nettes des frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d'investissement et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

Matthew McLennan, Kimball Brooker, Manish Gupta, Gérants

LE COMPTOIR AMUNDI CPR AM

FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND

Le Comptoir
Le portail dédié aux CGP

Amundi cpr

À Propos

DU COMPTOIR AMUNDI - CPR AM

Activité d'Amundi dédiée aux CGP créée en 2010, le Comptoir Amundi - CPR AM offre un accès aux meilleures expertises d'Amundi (Amundi AM, CPR AM, Amundi Immobilier) sur une gamme complète de produits financiers et immobiliers. Au 31/12/2020, les encours gérés par Amundi sont de 1 729 milliards d'euros d'actifs et de plus de 55 milliards d'euros pour CPR Asset Management. Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris

Fiche d'identité du fonds

Société de gestion :
First Eagle IM, LLC

Code ISIN :
LU0068578508 (action AU-C)

Classification AMF :	Date de création :
N/A	12/08/1996
Montant Actif net : 6 762 millions USD au 30/04/2021	**Durée minimum de placement recommandée :** Minimum 5 ans
Valorisation (périodicité VL) : Quotidienne	**Devise :** USD

Frais d'entrée	Frais de gestion*	Frais de rachat*
5 % max.*	2 % max.	Néant

« MAKING MORE BY LOSING LESS[1] »

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

First Eagle Amundi International Fund est une solution cœur de gestion de patrimoine qui cherche à accroître le pouvoir d'achat du capital à long terme en réduisant au minimum le risque de perte permanente en capital.

La stratégie repose sur deux valeurs fondamentales : discipline et prudence ; l'une pour atteindre son objectif de croissance, l'autre pour chercher à protéger le portefeuille contre les risques de marché et de change.

L'équipe de gestion s'efforce de construire un portefeuille robuste et n'hésite pas à se distinguer de ses concurrents en appliquant une approche *Value* en sélectionnant des entreprises avec des business modèles difficiles à mettre en place et à répliquer, bénéficiant de marques fortes, une génération de revenu récurrent, qui traitent sur des niveaux de décote très significatifs par rapport à leur valeur intrinsèque. Le fonds investit avec un objectif de marge de sécurité de minimum 30 %.

La recherche d'opportunités dans le monde entier se fait sans contrainte géographique, sectorielle, de notation de crédit, de capitalisation boursière ou d'indice de référence. Elle permet une forte diversification : on trouve, aux côtés des actions décotées, d'autres classes d'actifs telles que les obligations souveraines et privées ou bien des titres liés à l'or. Ces derniers ont d'ailleurs bien servi le portefeuille en 2020 en position stratégique de couverture potentielle.

PERFORMANCES NETTES[2] DU FONDS AU 30/04/2021
LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

	YTD	2020	2019	2018	2017
First Eagle Amundi International Fund - AU(C)	+7,04 %	-3,62 %	+20,80 %	-5,20 %	-2,42 %

* *Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.*
[1] *Faire plus en perdant moins*
[2] *Performances nettes des frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d'investissement et hors fiscalité et prélèvements sociaux.*

Adrien Dumas, Gérant, Directeur de la gestion
Marcelo Preto, Gérant

MANDARINE GLOBAL TRANSITION R

À Propos

DE MANDARINE GESTION

Mandarine Gestion est une société de gestion française indépendante et entrepreneuriale, spécialiste de la gestion actions. Ses expertises se déclinent sur les actions françaises, européennes et internationales, sur toutes les tailles de capitalisation et offrent des styles typés. La société est également engagée dans une démarche active de financement de projets à impact et de l'économie sociale et solidaire. Installée en France, avec des bureaux en Suisse et en Allemagne, la société déploie son offre auprès des clients institutionnels et distributeurs dans un nombre croissant de pays européens. Elle gère 3 milliards d'euros et regroupe 35 collaborateurs.

Fiche d'identité du fonds

Société de gestion :
Mandarine Gestion

Code ISIN :
LU2257980289

Classification AMF : Actions internationales	**Date de création :** 28/01/2020
Montant Actif net : 131 millions d'euros au 30/04/2021	**Durée minimum de placement recommandée :** 5 ans
Valorisation (périodicité VL) : Quotidienne	**Devise :** Euro

Frais d'entrée*	Frais de gestion*	Frais de rachat*
2 % max.	1,95 %	Néant

CAPTER LA DYNAMIQUE MONDIALE DE LA TRANSITION CLIMAT

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Le fonds **Mandarine Global Transition** a pour objectif de financer et capter la dynamique de croissance des acteurs de la transition écologique et énergétique vers une économie décarbonée.

Le fonds sélectionne ainsi des entreprises de tous pays et de toutes tailles de capitalisation qui contribuent à la transition énergétique et écologique.

Le positionnement international du fonds lui permet de bénéficier de la dynamique des marchés européen, américain et asiatique. L'intérêt de la thématique est amplifié par la volonté des politiques publiques de décarboner l'économie, à travers les différents plans de relance annoncés, qui bénéficieront aux acteurs de la transition et qui devraient se matérialiser dans les décennies à venir.

Le processus de sélection des entreprises s'appuie sur la taxonomie européenne qui permet de définir un cadre des industries et secteurs contribuant véritablement à la transition écologique. L'équipe de gestion sélectionne également les entreprises ayant présenté des « trajectoires carbone » ambitieuses, validées par SBTI, un organisme de notation indépendant né de plusieurs ONG internationales dont l'ONU. Ces deux indicateurs permettent de réduire l'univers d'investissement à 350-400 sociétés. Une analyse fondamentale permet ensuite de retenir entre 45 et 65 entreprises au sein du portefeuille.

Lancé en janvier 2020, Mandarine Global Transition réalise une performance de +47 % sur un an contre +6,7 % pour son indice de référence MSCI All Countries World Index NR[1], grâce au stock-picking rigoureux de l'équipe de gestion.

Le fonds possède le Label d'état Greenfin qui garantit la transparence et l'engagement environnemental des produits financiers.

PERFORMANCES NETTES[2] DU FONDS AU 30/04/2021
LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

	YTD	2020	2019	2018	2017
Mandarine Global Transition R	+4,3 %	+42,7 %	Néant	Néant	Néant

** Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.*
[1] Part R, données au 29/01/2021.
[2] Performances nettes des frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d'investissement.

L'équipe de gérants

VARENNE CAPITAL PARTNERS
VARENNE SELECTION

VARENNE CAPITAL

À Propos

DE VARENNE CAPITAL PARTNERS

Varenne Capital Partners est une société de gestion de portefeuille indépendante lancée en 2007, dont l'objectif est de délivrer aux investisseurs des performances d'excellence, dans la durée, avec le minimum de prise de risque nécessaire pour les obtenir. Elle gère une gamme de 4 fonds, dont 3 de droit français : Varenne Valeur, Varenne Global et Varenne Selection. Son encours sous gestion s'élève à 2,7 mds€ après avoir réalisé une collecte nette de 280 M€ en 2020 et 270 M€ depuis le début de l'année (au 30/04/2021). La société de gestion compte 32 collaborateurs, dont 13 exclusivement dédiés à la gestion.

Fiche d'identité du fonds

Société de gestion :
Varenne Capital Partners

Code ISIN :
FR0010392225

Classification AMF : Actions Internationales	**Date de création :** 01/12/2006
Montant Actif net : 330 millions d'euros au 30/04/2021	**Durée minimum de placement recommandée :** 5 ans
Valorisation (périodicité VL) : Quotidienne	**Devise :** Euro

Frais d'entrée*	Frais de gestion**	Frais de rachat*
Néant**	1,95 %	Néant

UNITÉ DE COMPTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

UN CONCENTRÉ DES PLUS FORTES CONVICTIONS DE VARENNE CAPITAL

Varenne Selection (SRRI 5) vise à s'adapter à des configurations de marché différentes. Pour y parvenir, il intègre nos quatre moteurs de performance indépendants, concomitants et complémentaires, à l'instar de Varenne Valeur et Varenne Global (SRRI 4). Il se distingue néanmoins de ces deux fonds par ses plus fortes concentration et exposition sur la poche Long Actions.

Long Actions : L'équipe de gestion en charge de cette stratégie sécurise son univers d'investissement en procédant à des exclusions géographiques et sectorielles.

Elle sélectionne ensuite des entreprises présentant un avantage concurrentiel durable et une décote de 50 % par rapport à son estimation de valeur intrinsèque pour construire un portefeuille concentré et composé uniquement des plus fortes convictions de la gestion Varenne. Le Long Actions est le socle des fonds gérés par Varenne Capital.

Short Actions : L'équipe dédiée à cette stratégie vise à identifier des sociétés qui vont faire face à une recapitalisation, restructuration ou liquidation à horizon 18-24 mois. Des positions vendeuses très peu corrélées aux évolutions des indices sont créées de façon individuelle ou via des paniers diversifiés.

Situations spéciales : L'équipe se positionne sur des opérations de fusions-acquisitions ou restructuration du capital. Pour sécuriser son univers d'investissement, la gestion ne s'intéresse qu'aux opérations annoncées et amicales. Cette stratégie fournit un rendement supplémentaire au fonds et réduit la corrélation du portefeuille aux indices, notamment en cas de marchés baissiers.

Les couvertures macroéconomiques : La gestion utilise des instruments de couverture au profil rendement/risque asymétrique, comme les options, pour protéger les investisseurs contre la survenance de risques extrêmes qui peuvent entrainer tout actif risqué dans une baisse difficilement remédiable.

PERFORMANCES NETTES[1] AU 30/04/2021
LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

	YTD	2020	2019	2018	2017
Varenne Selection	+15,42 %	+22,72 %	+26,56 %	-4,49 %	+13,95 %

** Les frais indiqués s'entendent hors frais liés au cadre d'investissement.*
*** Max. 2 % sur demande expresse, non acquis au fonds.*
[1] Performances nettes des frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d'investissement et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

UN ACCOMPAGNEMENT AGILE ET SUR MESURE

VIE PLUS **SOLUTIONS**

LE SERVICE D'INGÉNIERIE PATRIMONIALE SELON VIE PLUS

Une équipe **disponible** et **agile**, pour vous accompagner au quotidien sur trois piliers :

- **Solutions particuliers :** vous accompagner sur des dossiers de patrimoine privé, avec la possibilité, chaque vendredi, d'échanger lors d'un rendez-vous individuel en visio
- **Solutions personnes morales :** venir en support de votre cabinet dans les réponses apportées aux chefs d'entreprise
- **Solutions pratiques :** aide à la vie de votre cabinet, notamment au travers du guide du partenaire et accompagnement dans vos démarches réglementaires.

Pour obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail : **service.patrimonial@vieplus.fr**

VIE PLUS

Partenaire et tellement plus

vieplus.fr

Vie Plus, filière de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers - Tour Ariane, La Défense 9 - 5, place de la Pyramide - 92088 Paris la Défense Cedex. Suravenir - Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09). Suravenir élabore et commercialise des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle. Crédit photo : Erik Brin / Couleurs marines. 06/2021.

COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE COMMERCIALE

SERVICE COMMERCIAL
Tél. 01 55 91 19 42
Fax. 01 55 91 17 18
service.commercial@vieplus.fr

ANNE-FRANCE GAUTHIER
Directrice commerciale
Vie Plus - Tour Ariane
5, place de la Pyramide - La Défense 9
92088 Paris la Défense Cedex
Tél. 01 55 91 19 42
anne-france.gauthier@vieplus.fr

GESTION ÉPARGNE RETRAITE ENTREPRISE
Tél. 09 69 32 34 14
gestion.retraite-prévoyance@vieplus.fr

GESTION PRÉVOYANCE
Tél. 09 69 32 39 90
gestionadei@suravenir.fr

GESTION CGP
Suravenir, Service Gestion CGP
TSA 30005 - 35917 Rennes Cedex 9
Tél. 01 55 91 17 08
gestion.cgpi@suravenir.fr

GRAND SUD

PASCAL DECOURTY
Directeur régional
Vie Plus - 10, boulevard Victor Hugo
34000 Montpellier
Tél. 04 67 92 26 16
Port. 06 64 08 11 05
pascal.decourty@vieplus.fr

ANNABELLE CAMBRESY
Responsable régionale
Vie Plus - 1 rue de la Buffa
06000 Nice
Port. 06 43 06 80 46
annebelle.cambresy@vieplus.fr

DIDIER CAYROL
Responsable régional
Vie Plus - 165, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 08
Tél. 04 91 17 90 23
Port. 06 64 08 11 21
didier.cayrol@vieplus.fr

LAURENT LACLAVERIE
Responsable régional
Vie Plus - 1, rue de la Buffa
06000 Nice
Tél. 04 93 82 20 61
Port. 06 64 08 11 20
laurent.laclaverie@vieplus.fr

PHILIPPE ROMBAUT
Responsable régional
Vie Plus
Bât A - Immeuble crédit Mutuel
14, Ave Antoine Becquerel
33600 Pessac Cedex
Tél. 05 57 26 65 68
Port. 06 76 75 41 23
philippe.rombaut@vieplus.fr

AUVERGNE RHÔNE-ALPES BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

MARC ESNAULT
Directeur régional
Vie Plus
57, rue du Président Edouard Herriot
69002 Lyon
Tél. 04 81 65 60 23
Port. 06 73 85 27 97
marc.esnault@vieplus.fr

NATHANAËL LÉVY-FORTERRE
Responsable régional
Vie Plus
57, rue du Président Edouard Herriot
69002 Lyon
Tél. 04 81 65 60 36
Port. 06 32 64 58 54
nathanael.levy-forterre@vieplus.fr

AUDREY PANZERI
Responsable régionale
Vie Plus
57, rue du président Edouard Herriot
69002 Lyon
Tel. 04 81 65 60 35
Port. 06 71 82 13 71
audrey.panzeri@vieplus.fr

CENTRE NORD BRETAGNE

SYLVAIN BUGARD
Directeur régional
Vie Plus - Tour Ariane
5, place de la Pyramide
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 55 91 17 55
Port. 06 32 99 51 08
sylvain.bugard@vieplus.fr

FRANÇOIS BLONDEL
Responsable régional
Vie Plus - 58, boulevard Jacquard
62100 Calais
Tél. 03 21 30 65 12
Port. 06 63 26 89 74
francois.blondel@vieplus.fr

STÉPHANIE RENÉVOT
Responsable régionale
CTI Arkéa - Vie Plus
4, rue du docteur Joseph Audic
56000 Vannes Cedex
Tél. 02 97 46 28 52
Port. 06 32 83 19 13
stephanie.renevot@vieplus.fr

GRAND PARIS GRAND EST

Vie Plus - Tour Ariane
5, place de la Pyramide - La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

CÉDRIC HÉBINGER
Directeur régional
Tél. 01 41 97 77 10
Port. 06 77 30 05 96
cedric.hebinger@vieplus.fr

GILLES DÉGREMONT
Responsable régional
Tél. 01 55 91 19 37
Port. 06 67 90 64 90
gilles.degremont@vieplus.fr

SANDRA LEAL
Responsable régionale
Tél. 01 55 91 19 10
Port. 06 09 80 51 50
sandra.leal@vieplus.fr

ELRIC ORÉAL
Responsable régional
Tél. 01 55 91 19 19
Port. 06 12 52 18 65
elric.oreal@vieplus.fr

CATHERINE PETITDEMANGE
Responsable régionale
Vie Plus - Chez CFCAL
1 rue du Dôme
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 79 97 65
Port. 06 64 08 11 03
catherine.petitdemange@vieplus.fr

ANIMATION DES VENTES

NICOLAS DELVERT
Responsable Animation des ventes
Vie Plus - Tour Ariane
5, place de la Pyramide - La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 55 91 19 22
Port. 07 88 09 73 39
communication@vieplus.fr

GRANDS PARTENAIRES

CHRISTIAN EBEL
Responsable Grands partenaires
Vie Plus - Tour Ariane
5, place de la Pyramide - La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 55 91 19 24
Port. 06 65 87 41 11
christian.ebel@vieplus.fr

INGÉNIERIE PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE

OLIVIER DAJNAK
Responsable ingénierie patrimoniale et financière
Vie Plus - Tour Ariane
5, place de la Pyramide - La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 55 91 19 05
service.patrimonial@vieplus.fr

SERVICE COMMERCIAL ET RELATIONS PARTENAIRES

ALEXIA ADEANS
Responsable Service commercial et relations partenaires
Vie Plus - Tour Ariane
5, place de la Pyramide - La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 55 91 19 42
service.commercial@vieplus.fr

PRODUITS COMPLEXES

ÉRIC PIJOAN
Responsable Mise en marché de produits complexes
Vie Plus - Technoparc 5
Rue Jean Bart - BP 97404
31674 Labège Cedex
Tél. 05 61 13 00 37
Port. 06 21 93 17 52
eric.pijoan@vieplus.fr

Vie Plus : filière de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers Tour Ariane - La Défense 9 - 5, place de la Pyramide - 92088 Paris la Défense Cedex.

Suravenir : Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des assurances Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest 75436 Paris Cedex 9).

Document commercial dépourvu de valeur contractuelle. Juin 2021

Vie Plus Infos

ISSN 2276-2523

Directrice de la publication :
Anne-France Gauthier

Responsables de la rédaction :
Nicolas Delvert, Sarah Poirier, Léa Merdy, Margaux V.R. Deri

Crédits photos :
Erik Brin (couverture), Adobe Stock

Maquette :
Disaïn.fr

FSC www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C148348

Imprimé sur papier Print Speed certifié FSC® et respectant les règles de l'Écolabel européen.